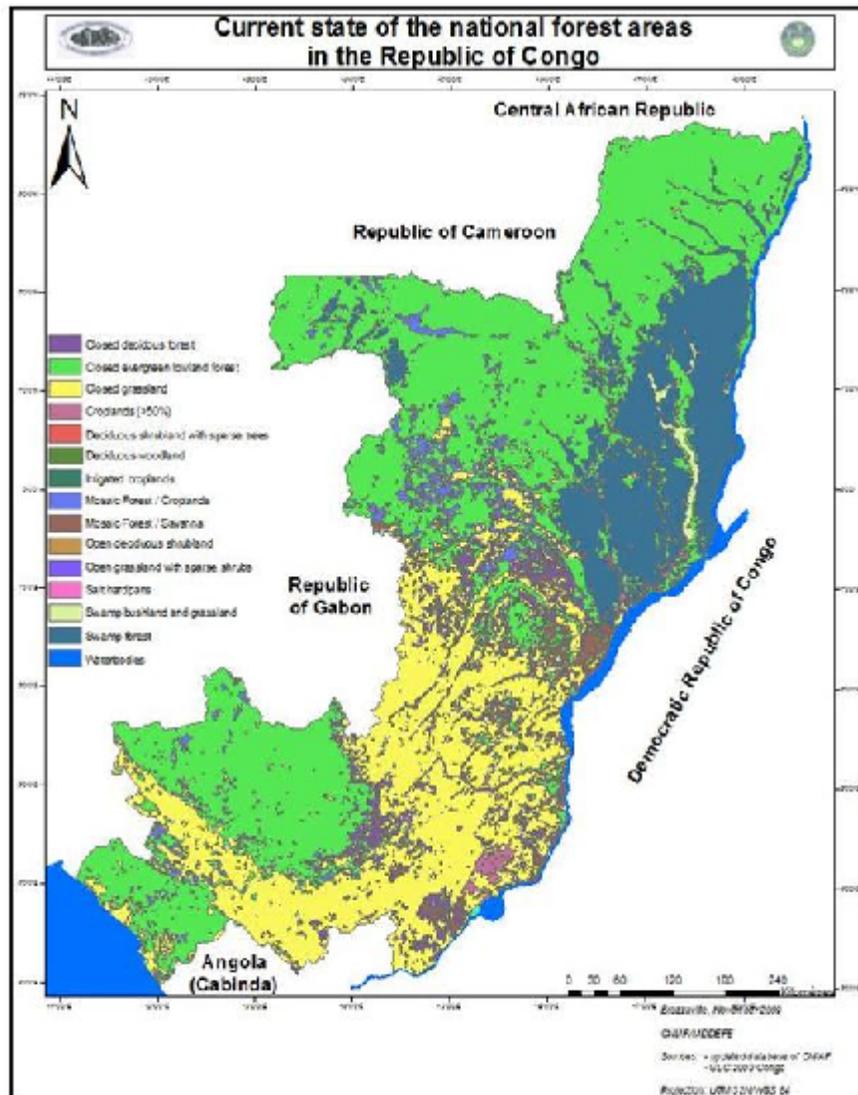


**ATELIER DE RENFORCEMENT DES
CAPACITES PROTOCOLE DE NAGOYA**

Bengalore du 11 au 13 février 2013

*Lucien DZONO,
Point focal Biosécurité*



La République du Congo a ratifié le protocole en 2005;

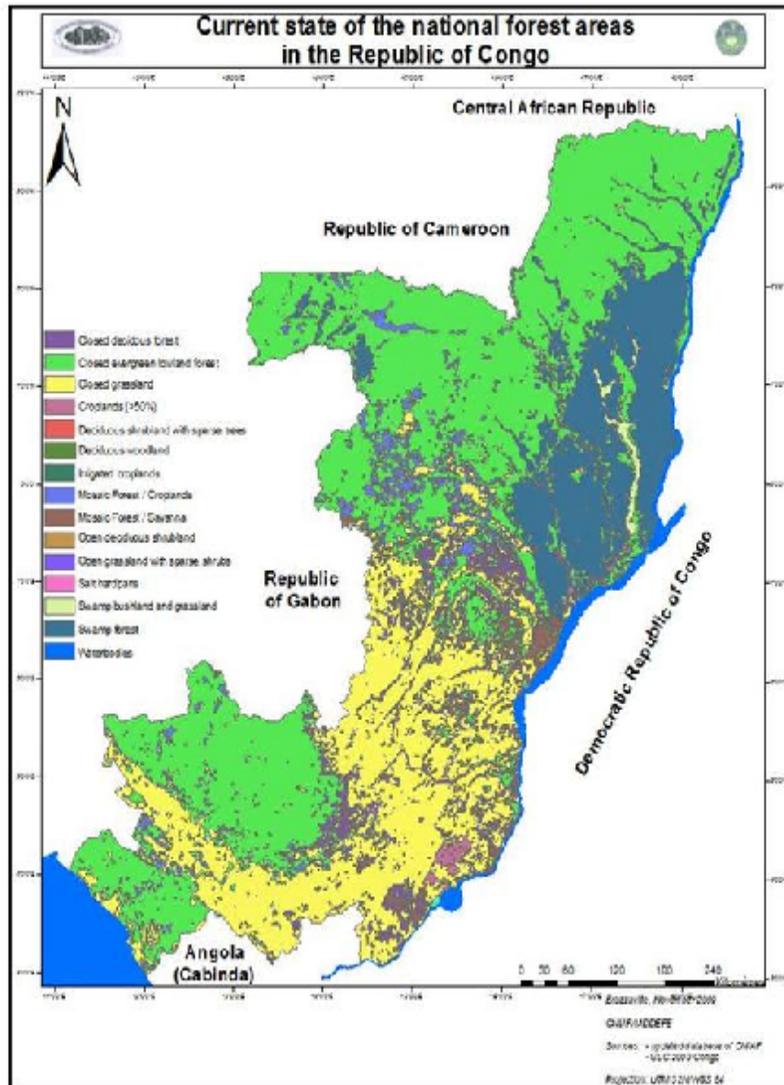
Après la ratification, le Congo a élaboré les documents suivants:

- le premier rapport national sur l'état des biotechnologies au Congo;

- le cadre national de biosecurité;

- l'avant projet de loi sur la biosecurité;

- le deuxième rapport national sur la prévention des risques biotechnologique;



Un comité national est mis en place, qui est composé d'un bureau, présidé par le Ministre en charge du développement durable et composé de 17 membres, représentants tous les secteurs

Perspectives

- Finalisation de la loi sur biosécurité: approbation par le Gouvernement et adoption par le Parlement;
- Sensibilisation des parties prenantes et du large public sur les OGM;
- Sensibilisation des collectivités locales et des organisations de la société civile sur les OGM;
- Mise en place d'un plan de communication

Perspectives

Signature par le Congo du Protocole de Nagoya

Kuala Lumpur:

le dossier est en examen au Ministère des affaires étrangères, afin de permettre au Chef de la mission diplomatique à New-York de signer ce Protocole.

Merci de votre attention